



Définition

Vernis mat à base de résines alkydes uréthanes en phase solvant pour la protection et la décoration des boiseries

Destination

- Intérieur
- Bois

Qualités dominantes

- Résistant à l'abrasion, la griffe l'alcool et les détergents
- Arrondi parfait
- Facilité d'application

Caractéristiques générales

Classification AFNOR	: Famille I classe 4a (NF T 36-005).
Subjectiles	: Bois et dérivés.
Liant	: Résines alkydes uréthanes.
Solvant	: Hydrocarbures aliphatiques.
Divers	: Matières minérales neutres.
Extrait sec en poids	: 62 % ± 2.
Extrait sec en volume	: 56 % ± 3.
Masse volumique	: 0,90 ± 0,05 g/cm ³ à 20°C.
Rendement en surface	: 12-16 m ² /l.
Brillant spéculaire	: 7-13 GU à 60° selon norme NF EN ISO 2813.
Aspect du produit sec	: Mat
Conformité aux spécifications	: Etiquetage environnemental : A+ * Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faible émission) à C (fortes émissions).
C.O.V.	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 400 g/l. Ce produit contient au maximum 399 g/l de C.O.V.
Teintes	: Incolore.
Outils	: Brosse soie ou mixte spéciale lasure, rouleau mousse floquée ou laqueur laine 4 mm, ou microfibres 8-14 mm.
Nettoyage des outils	: White spirit.
Dilution	: Prêt à l'emploi.
Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.	: Sec : 5 heures – Recouvrable : 24 heures.



- Conservation** : Conserver en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures.
- Conditions d'application** : En travaux intérieurs, la température devra être comprise à + 8°C et + 35°C l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 70 % d'humidité relative.
- Recommandations** : L'aspect final ainsi que la résistance mécanique et chimique ne sont atteints qu'après 21 jours à 23°C.
- Sécurité** : Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet www.quickfds.com (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).
- Dangereux.** Respecter les précautions d'emploi.

Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1).

- **Matériaux neufs** : se référer aux fiches techniques des couches primaires préconisées.
- **Anciens vernis en bon état** : Lessiver, rincer. Dépolir, dépeindre
- **Anciens vernis en mauvais état** : décaper par tout moyen approprié.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.

EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS
<ul style="list-style-type: none">• 2 à 3 couches d'ULTRALVERNIS MAT• Egrener et dépeindre après la première couche
EXEMPLES DE TRAVAUX DE RENOVATION
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 2 couches d'ULTRAVERNIS MAT
CONSEILS UTILES
<ul style="list-style-type: none">• Pour une protection optimale et un aspect le plus homogène possible il est conseillé d'appliquer 3 couches ULTRAVERNIS MAT.• Bien homogénéiser le produit avant application. Réhomogénéiser régulièrement en cours d'application.• Sur bois neuf ou remis totalement à nu, il est possible de teinter le bois à l'aide d'ULTRALASUR CLASSIC puis vitrifier avec 2 couches d'ULTRAVERNIS MAT.• Sur des bois très gras (Teck, Niangon) ou contenant des substances anti siccatives (Iroko), après dégraissage au diluant synthétique, utiliser en première couche ULTRAVERNIS HARDING dilué à 15% de White Spirit

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

VERSION 05 – DECEMBRE 2019

